

HAUTE-LOIRE SOCIAL

Accueil familial pour adultes

En Haute-Loire, via l'AFA 43 et un pôle spécialisé du Département, une quarantaine de familles proposent à des personnes demandeuses une alternative aux Ehpad, hôpitaux et foyers. En les logeant chez eux, les accueillants prouvent que malgré la maladie, la vieillesse ou le handicap, chacun peut rester acteur de sa vie.

Au Puy-en-Velay, à l'écart des artères passantes de la vie citadine, la maison d'Odile Giannelli ne reste jamais vide bien longtemps. Femme active et altruiste, elle partage son temps entre ses deux filles, son petit-fils, ses amis et, depuis douze ans, son quotidien, avec ses accueillis.

« Au-delà du métier, il y a de l'affection »

Ce jour-là, les discussions vont bon train dans la salle de séjour d'Odile Giannelli. Pour l'occasion, Laure Blée est venue accompagnée de Samir et Jean-Paul, deux de ses trois accueillis (lire par ailleurs). « Vous prendrez bien un peu de gâteau ? » Odile Giannelli et son petit-fils, Lorenzo, font le service. Les mains cerclées autour d'une tasse de café, Josiane, à 63 ans, ne s'éloigne que rarement d'Odile. Accueillie depuis un an et demi dans la famille Giannelli, elle ne retournerait pour rien au monde dans son

« Être famille d'accueil, ça crée une ouverture sur le monde. On apprend qu'il n'y a pas que nous sur Terre. Le regard change, c'est ça qui est beau »

Virginie, une des filles d'Odile Giannelli

appartement qu'elle occupait seule lorsqu'elle était salariée d'un CAT (Centre d'aide par le travail).

Handicapée mentalement, elle a perdu ses repères au moment de la retraite. Josiane s'ennuyait et ne voyait son moniteur qu'une fois tous les quinze jours. Ses beaux yeux rehaussés de ricil quittent la boisson dans laquelle ils se perdaient. « J'ai trouvé ma place. Quand je suis arrivée chez Odile, j'ai tout de suite dit à mon moniteur : "Ah, elle va remplacer ma maman et Virginie (une des filles d'Odile Giannelli, NDLR) sera ma sœur". » Josiane est pétillante. Jamais à cours d'idée pour ne pas s'enliser dans l'ennui, entre tricot, sorties, cuisine, tir à l'arc, puzzle et tableaux étincelants de sequins.

Un cadre, pas une prison

Dans un courant d'air, la silhouette élancée d'Élisabeth apparaît et disparaît, après quelques paroles échangées. Comme pour excuser la deuxième accueillie qu'elle loge depuis douze ans de ne pas s'être joint au groupe ce jour-là, Odile Giannelli explique qu'une famille d'accueil « n'est pas une prison. Nous leur donnons un cadre, leur demandons de nous dire où ils sont et où ils vont, mais chacun fait ce qu'il veut et Élisabeth, elle, ce qu'elle aime, c'est faire les choses seule. Chacun à son espace, son intimité ».

Auparavant assistante de vie, Odile Giannelli a décidé de se lancer dans l'accueil familial à la suite d'un ras-le-bol. Avec une rancœur sans pâleur, elle image les structures classiques d'hébergement (type Ehpad) par une « usine. Je n'aime pas la manière dont on traite les gens là-bas, il n'y a pas ce lien social que j'aime développer avec mes accueillis ». Dans les yeux de sa fille, Virginie, pointe une certaine fierté : « Je ne peux pas imaginer ma mère sans ce métier. Si elle peut physi-



■ L'AFA43 (Accueil familial pour adultes) est une association qui permet aux personnes ayant des troubles mentaux, vieillissantes ou handicapées de bénéficier, à l'occasion de sorties, repas ou autres événements,

quement, elle le fera jusqu'au bout. » Dans un sourire, Odile Giannelli accorde que l'accueil familial, « c'est crevant, il faut être costaud mentalement et, parfois, on s'oublie un peu soit même. Au-delà du métier, qui n'est pas une BA, il y a de l'affection, on s'attache à eux. On partage tout, les moments de bonheur et de tristesse. » En somme, comme une vraie famille.

Daphnée Autissier
daphnee.autissier@leprogres.fr

LES DÉMARCHES

■ Comment devenir accueillant ?

Pour obtenir l'agrément du Département, le candidat doit avoir au minimum 18 ans et disposer d'un logement adapté (comportant une chambre chauffée avec fenêtre, de 9 m² minimum pour une personne, 16 m² pour deux personnes, et être en mesure de proposer un point d'eau à proximité). L'accueillant ne doit pas avoir de lien de parenté avec la personne accueillie, jusqu'au 4^e degré inclus. Il doit s'engager à ce que l'accueil soit assuré de façon continue, en proposant des solutions de remplacement pour les périodes durant lesquelles il viendrait à être absent. Pour postuler, le candidat doit envoyer un CV et une lettre de motivation à l'adresse du Département (*). Au cours d'une réunion à laquelle il sera convié, un dossier lui sera remis pour demander son agrément. Après l'étude de la requête, des entretiens

avec une psychologue, un médecin et un travailleur social seront menés. Une fois l'agrément délivré, il sera valable cinq ans et renouvelable à la demande de l'accueillant.

■ Comment devenir accueillie ?

La demande d'entrée en accueil familial devra être déposée par la personne ou son représentant légal auprès du service maintien de l'autonomie du Département. Le dossier doit comporter les antécédents médicaux et psychiatriques, la pathologie, le traitement, un rapport de comportement et le suivi médical du candidat. Un bilan social effectué par une assistante sociale ou un service spécialisé doit également être joint à la demande. Le dossier sera ensuite étudié par des travailleurs sociaux et un médecin qui seront chargés d'émettre un avis.

(*) Pour postuler : direction de la vie sociale, service maintien de l'autonomie, 1, place Monseigneur-de-Galard, au Puy-en-Velay. Renseignements au 04.71.07.42.81 ou sur saf@cg43.fr

RÉGION

Rédaction de la Haute-Loire

20 boulevard Saint-Pierre,
43200 Yssingaux
04 71 56 06 61
redaction43@leprogres.fr

Publicité

www.bjp-publicite.com

Web

www.leprogres.fr/haute-loire

Facebook

www.facebook.com/
leprogres.hauteloire

Twitter

lprhauteloire

ALERTE INFO Vous avez une info ?

0 800 07 68 43

Service & appel gratuits

LPRFILROUGE@leprogres.fr

te : une solution trop méconnue



association qui met en lien ses membres accueillants et des accueillis (santés ou handicapés) dans le département. Tous se retrouvent régulièrement à des moments festifs. Photo DR/AFA43

Isabelle Gros,
présidente de l'AFA 43

« Il faut davantage développer ce système »

Présidente de l'AFA43 (Accueil familial pour adultes) depuis sa création, il y a un an et demi, Isabelle Gros désespère que ce système d'accueil soit encore trop méconnu. En contact avec le SAFA (Service accueil familial adulte), les membres de l'AFA43 sont appelés lorsque le service départemental reçoit une demande de la part d'un proche de l'accueilli ou d'une collectivité. « C'est une équipe extraordinaire et très à l'écoute, mais on aimerait être davantage formés, notamment aux gestes de premiers secours. » Car comme le rappelle Isabelle Gros, « pas besoin de diplôme particulier pour être famille d'accueil, tout le monde peut le devenir, à condition d'être tolérant, patient et faire preuve d'adaptation ».

Parmi les autres doléances, certaines familles déplorent que leur métier ne soit pas considéré comme une profession à part entière. Ils aimeraient que leur statut soit amélioré. Pouvant recevoir chez eux trois, voire quatre personnes s'il y a un couple, les accueillants sont rémunérés 600 ou 700 euros par personne accueillie. Si le tout s'élève à 1 100 ou 1 500 euros par personne logée, il faut retirer de cette somme le loyer et les frais d'entretien (nourriture, transport...). Pour certaines familles d'accueil, cette rémunération équivalait en réalité à être payé « comme si nous faisons 2 h 30 de travail par jour ». Autre épine dans le système, les vacances : « Les accueillants reçoivent, chaque mois, en plus de leur salaire, 10 % de leurs congés payés. Ce qui signifie que, s'ils prennent deux semaines de vacances, ils ne seront pas payés pendant ce laps de temps. » Une gymnastique compliquée à anticiper pour certains accueillants.

RENSEIGNEMENTS Tél. 06.50.66.43.30 ou par mail : accueilfamilial43@yahoo.com



Photo archives Le Progrès

Un environnement protégé pour reprendre ou finir sa vie

■ « Un tremplin vers l'indépendance »

Depuis un an, le rez-de-chaussée de 80 m² de la maison de Laure Blée, à Brives-Charensac, a été aménagé pour pouvoir accueillir trois personnes en colocation. Arrivés à des intervalles différents, Jean-Paul, Samir et Geneviève ont chacun leurs chambres, mais partagent les tâches quotidiennes de leur famille d'accueil. Mais, surtout, une même volonté : regagner une autonomie après un ou plusieurs séjours en hôpital psychiatrique. Confiant en l'avenir, Samir se réjouit de ne pas avoir « été lâché en électron libre dans la nature. Ici, on se sent dans un environnement protégé, on n'a pas d'horaires et pas de portes fermées à clef ». Pour autant, pour Laure Blée et ses accueillis, pas question non plus de mettre les pieds sous la table. D'une voix commune et respectueuse, Jean-Paul et Samir confient « essayer de dégager du temps pour Laure et "Steph" (le mari de Laure Blée, NDLR). Ça nous fait plaisir et ça nous aurait gênés de ne rien faire à la maison ». Tandis que Laure Blée se réjouit, quant à elle, des moments passés tous ensemble, qui « valorisent. C'est une vraie vie de famille, ils ne sont pas mis à l'écart. Nous n'avons pas de préjugé sur leurs histoires ».

Sautant une à une les barrières qui les tenaient à l'écart de leur indépendance, Jean-Paul, Samir et Geneviève peuvent reprendre des activités, qu'ils jugent salvatrices pour ne pas « cogiter et retomber dans la déprime ». Et, ainsi, se servir de l'accueil familial comme un tremplin

vers une nouvelle vie.

■ « La paix, tranquille, avant d'aller... hop ! »

Sur les hauteurs, à « Lesbinayres », un hameau de Bains, la maison de Ginette et Denis Breddoie a des airs de paradis. Dans un écrin de verdure et de fleurs, Paul et René, respectivement 99 et 86 ans, coulent de beaux jours loin des Ehpad. Dans leur maison de retraite à eux, plus familière, on prend le temps et on se livre librement aux activités qu'on aime faire seul ou à plusieurs. Ne les laissant « jamais plus d'un quart d'heure seuls à la maison », Ginette Breddoie travaille à temps plein en tant que famille d'accueil depuis 2011, et exclusivement au service des personnes âgées : « Je crois que j'aurai davantage de difficultés à poser des limites avec des personnes handicapées, par exemple. » Pour Paul, l'ancien préparateur en pharmacie, c'est l'aspect financier qui l'a fait adhérer à ce système en voyant un reportage télé du JT de Jean-Pierre Pernaut sur TF1 : « J'étais bien en maison de retraite, mais ça me revenait trop cher. » Sa démarche a pris le pli de ses douleurs de dos mais ne l'empêche pas de souvent « prendre la poudre d'escampette » pour aller fouler la campagne environnante. Pendant que René, l'homme de voyage aux multiples métiers, se plaît à être « les pieds un petit peu sous la table, le reste au plumard et puis c'est bon. La paix, tranquille... » Sa main se détache de sa canne pour pointer le sol : « ...avant d'aller... hop ! »

D.A.

TARIFS

1 100 à 1 500 euros par mois

Lorsqu'accueillants et accueillis se sont trouvés, un contrat d'accueil, librement négocié, doit être signé. Dessus, figurera notamment la somme que l'accueilli devra verser à sa famille d'accueil. Le tarif peut être variable en fonction du degré de dépendance de la personne logée, mais il est généralement compris entre 1 100 et 1 500 euros. Cette somme perçue par l'accueillant comprend une rémunération équivalente au minimum à 2,5 SMIC horaire par jour, un loyer pour l'espace de vie qu'il met à disposition, une enveloppe pour les frais courants de son accueilli et, dans des cas particuliers, une indemnité supplémentaire liée au degré important de dépendance de la personne logée. Pour régler cette somme, les accueillis ont droit aux aides financières telles que l'allocation logement, les aides adultes handicapés, sociales... À savoir que les accueillants ne perçoivent pas eux-mêmes directement ces aides.